



ARRÊTÉ

ANNEE 2024 N° 014 /MEMP/DC/SGM/DPAF/SP/013SGG24.
PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES MATERNELLES ET
PRIMAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DES COLLINES

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 et par la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation technique et professionnels en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu la proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Éducation ;
- vu le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu le décret n° 2003-423 du 23 octobre 2003 fixant les taux des indemnités de Direction et de fonctions spéciales allouées aux personnels des enseignements maternel, primaire et secondaire général, technique et professionnel ;
- vu le décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré ;
- vu l'arrêté n° 075/MEMP/DC/SGM/SE-CCSDS/DAF/SA/086 SGG18 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques, modifié et complété par l'arrêté n° 018/MEMP/DC/SGM/DAF/SA/066SGG21 du 26 novembre 2021 ;
- vu l'avis n° 2024-023/CNE/P/CQR/CPF/SE du 09 février 2024 ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: Sont nommés, aux fonctions de directeurs d'écoles maternelles et primaires, les enseignants dont les noms suivent :

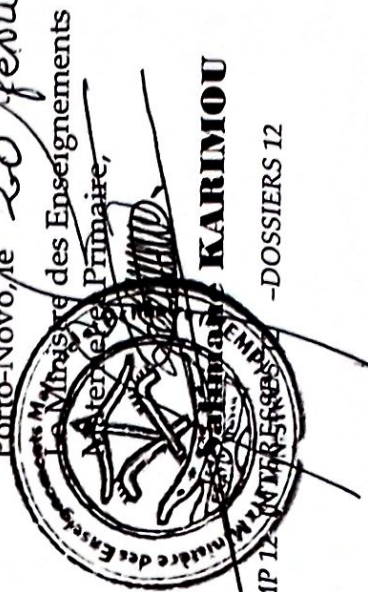
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	MATRI-CULE	GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE		Raison du choix de l'enseignant
				ECOLE	FONCTION	ECOLE	FONCTION	
ENSEIGNEMENT MATERNEL								
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE SAVA								
1	KPLELI Vicentia	120615	C3-8 + CAP	EM MONTEWO	Adjointe	EM DIANGBE	D2	
2	ADJE Odjo Martine	120679	C1-3 + CAP	EM DAKPA	Adjointe	EM MONKA	D1	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE GLAZOUE								
1	AZAGBE Geneviève	119105	C3-1 + CAP	EM MAGOUMI	Adjointe	EM MAGOUMI	D2	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE								
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE DASSA-ZOUME								
1	OLOUSSOUMAÏLA Y. Clémence Mireille	30976	B1-5	EPP AYEDERO/C	Adjointe	EPP AYEDERO/C	D6	
2	ALLOWANOU Odile	97326	B1-4	EPP KPEKOUTE	Adjointe	EPP TANGBE	D5	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE SAVALOU								
1	KPOZE Yéssito Carolle	53912	B1-4	EPP SAVALOU/B	Adjointe	EPP SAVALOU/D	D6	
2	AHOKPOSSI H. Tolofon	53898	B1-4	EPP Ekpa/B	Adjoint	EPP MINIKI/B	D3	
3	AKOUTE A. Alphadite	106683	B1-3	EPP SAVALOU	Adjointe	EPP KATCHADJO	D3	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE GLAZOUE								
1	AKOTANGNI Kévin	51866	B1-4	EPP SIGNONDOHO	Adjoint	EPP SIGNONDOHO	D2	
2	OLALO Yaovi	53901	B1-4	EPP AROUNDE	Adjoint	EPP DEODOHO	D3	

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE		Raison du choix de l'enseignant
				ECOLE	FONCTION	ECOLE	FONCTION	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE BANTE								
1	AYENIKAFO Justin	49527	B1-7	EPP ILLARE/A	ADJOINT	EPP ADJEGOUNLE	D6	
2	IREGBA C. S. Maurille	48610	B1-8	EPP PIRA/C	ADJOINT	EPP PIRA/C	D6	

ARTICLE 2 : Les intéressés sont tenus de rejoindre leurs nouveaux postes dès notification.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 20 février 2024.



Ampliations : PR 01- CNE 01- MEMP 01-DC 01- SGM 01 - DPAF 05- DTC 11- OST 03- DGB 02- DDEMP 12- MINT 05- 5888 -DOSSIERS 12